ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Boulevard Triomphal: un nouveau plan de circulation pour les automobilistes

GMMN Libreville/Gabon

A forte perturbation de la circulation automobile observée depuis le début de cette semaine au niveau du boulevard Triomphal Omar-Bongo à Libreville est consécutive à l'installation d'un ouvrage hydraulique.

Pour parer au plus pressé, un nouveau plan de circulation a été mis en place, suivi de la construction d'une barrière pour sécuriser la zone concernée. Autrement dit, en plus du chantier situé à l'entrée du siège du Sénat, un autre vient de débuter juste à l'entrée du siège de l'Assemblée nationale. Le nouveau plan de circulation fait ainsi obligation aux usagers de la route de passer derrière l'Assemblée nationale pour arriver sur le boulevard après la zone en chantier. La voie de contournement n'étant pas conçue pour un trafic intense, cela cause ainsi un immense embouteillage aux heures de pointe. Une situation qui va durer encore 9 mois.

" Les travaux du boulevard Triomphal vont s'exécuter par phasage. Ce genre de gêne devrait se répéter le long de l'exécution de ce projet ", a indiqué Jonas Moussavou, directeur des ouvrages d'art du ministère de l'Équipement et des Infrastruc-



Les travaux se poursuivent sur le Boulevard Triomphal, entraînant de gros embarras de circulation.

tures.

Le chantier de réhabilitation du boulevard Triomphal, construit il y a 44 ans, s'étend sur 3 km, du Rond-point de la Démocratie aux feux tricolores des Affaires étrangères.

Deux nouveaux séismes au sud de Lambaréné

GMNN Libreville/Gabon

E Gabon a enregistré deux nouvelles secousses sismiques avec un intervalle de deux minutes le 27 avril dernier, a annoncé un bulletin d'information de l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (Ageos).

La première secousse, de magnitude 4,5 s'est fait ressentir à 44 km du sud-ouest de Lamba-

réné à 0 heure 38 minutes. Et la seconde, dans la même zone mais à 40 km.

Le 9 mars dernier, un tremblement de terre avait eu lieu à une quinzaine de kilomètres à l'est de Lambaréné. Les experts de l'Ageos estiment qu'une étude sismique approfondie devrait être réalisée dans cette zone afin de mieux comprendre la récurrence de ce phénomène géologique qui se produit ces derniers mois.

Transitaires: trois sociétés agréées et 20 suspendues

Prosper Sax NZE-BEKALE Libreville/Gabon

NE session du Comité consultatif national des commissaires en douanes agréés s'est tenue le 21 avril dernier dans l'enceinte de la direction générale des Douanes à Oloumi.

Il était question, au cours de cette session, de délibérer sur les dossiers de demande d'agrément des commissaires en douane. Après un examen minutieux desdits dossiers, sous la supervision de la directrice générale adjointe de la DGDDI, Maryse Patricia Nkoma, les délibérations ont donné les résultats suivants: plus de 20 sociétés ont été suspendues pour impayés des droits et taxes

de douane et impôt. Seules trois sociétés ont été officiellement agréées. Il s'agit de: AFrilog Gabon SA, GSEZ port SA, Gabonaise d'exploitation de transit. " Le commissaire en douanes agréé, communément appelé transitaire, est un partenaire privilégié de l'administration des douanes. Il exerce la profession d'accomplir pour autrui les formalités douanières concernant la déclaration en douane des marchandises. Son rôle va plus loin car, le plus souvent, c'est lui qui effectue le paiement des droits et taxes auprès du Trésor public pour le compte de son client ", a-t-elle précisé.

Avant de rappeler: " Il est un acteur incontournable de la chaîne pour la mobilisation des recettes de l'État. Comme vous le savez, après l'audit de la profession qui a eu lieu en février 2019, l'administration des douanes s'est engagée à ne plus admettre un quelconque opérateur dont le dossier n'a pas été présenté au comité consultatif national. C'est pourquoi nous vous sollicitons à chaque fois que de besoin". Il faut dire que le commissionnaire en douane évolue dans un environnement concurrentiel ou la libre pratique commerciale est une règle d'or. Il est ainsi important de relever que tous les dossiers doivent être examinés sans appréhension et en toute objectivité. Il ne s'agit pas pour certains de verser dans un protectionnisme des parts des marchés en voulant écarter systématiquement de potentiels concurrents.